

Le rôle du juge dans la construction de la norme sociale : Étude comparée du droit français et du droit brésilien (Document en Français)

x) document(s)

document(s) :

<s://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/d4cc8851-0cb0-4682-81b6-332d9532e1cd>

ns générales

UDURO DIAS DE PAIVA CAROLINA

Mémoire : DAUXERRE LYDIE

Université Panthéon-Assas - Master Droit social

Date : 13-01-2023

L'étude propose une réflexion sur le rôle du juge dans une approche comparée en droit du travail en France et au Brésil. France et pays de tradition romano-germanique : le droit est normalement légiféré et la jurisprudence n'est pas considérée comme une source.

Il n'en demeure pas moins que, dans les deux pays, le droit social a été enrichi par une œuvre prétorienne. Le droit du travail a pour vocation de concilier les intérêts sociaux et économiques qui peuvent tout naturellement être contestés en justice par les acteurs sociaux. Saisi, le juge du travail tranche le litige. En tant qu'interprète de la loi, gardien de la Constitution et des droits fondamentaux, il peut dans son interprétation, moduler les effets de la loi, voire créer des droits. Les solutions adoptées en France et au Brésil s'écartent et se complètent, et invitent à la réflexion le juriste intéressé au droit comparé.

Mots-clés : Contrôle du juge constitutionnel, Droit prétorien, Droit comparé, Droit brésilien

ns techniques

Format :

Document PDF

ns complémentaires



Identifiant :

iv-pantheon-assas-ori-16421

Source : Ressource documentaire